



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des Assurances - SIREN : 775 709 702

30 rue Xavier Grall 35044 Rennes cedex

lundi au vendredi de 09h à 18h - sauf le jeudi de 10h30 à 18h - Fax : 02 99 84 84 77 - Tél : 02 99 84 84 84

SOCIETAIRE
N° 0415998 K

M. CHEVET DOMINIQUE
4 ALLEE DE LA SERVANTINE
35400 ST MALO

Rennes Long Champs, le 24/12/2008

Attestation d'assistance

Bénéficiaire : CHEVET Thomas demeurant 4 allée de la servantine.

La MAIF atteste que la personne désignée ci-dessus, qui effectue un déplacement au CANADA du 15 janvier 2009 au 1er décembre 2009, est assurée au titre d'au moins un des contrats suivants, souscrit(s) par CHEVET DOMINIQUE sous le numéro 0415998 K :

- RAQVAM (art. 35) ou RAQVAM Arbitrage, Equilibre ou Sérénité (p. 26),
- VAM (p. 53),
- PACS (p. 42),
- PRAXIS Solutions (p. 46).

Elle bénéficie des garanties d'assistance **aux personnes** prévues par le contrat.

En cas de maladie ou d'accident corporel du bénéficiaire désigné ci-dessus, ces garanties incluent en particulier :

- à l'étranger, la prise en charge :
 - des frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place, à concurrence de 80 000 € par bénéficiaire (sous forme d'avance dans l'attente des remboursements par les organismes sociaux ou en complément de ceux-ci),
 - des frais de secours en montagne.
- en France et à l'étranger :
 - l'organisation et la prise en charge, par le moyen approprié, de son rapatriement au domicile en France ou vers un hôpital proche de ce domicile dès lors que la nécessité en est médicalement établie,
 - la prise en charge des frais de secours consécutifs aux accidents de ski (ski alpin ou de fond, dans le domaine skiable autorisé et hors compétition).

INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE met en œuvre, pour le compte de la MAIF les prestations garanties, elles s'appliquent :

- suivant les conditions, limites et exclusions du contrat souscrit,
- selon les caractéristiques géographiques, climatiques, économiques, politiques et juridiques propres au lieu de déplacement et constatées lors de l'événement,
- dans le strict respect des recommandations sanitaires françaises ou du pays concerné en vigueur.

Durée du contrat : annuelle avec tacite reconduction au 1er janvier

La MAIF